

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.085

**Subvention
exceptionnelle au
Comité
Départemental de
Canôë kayak**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.085**

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOË KAYAK

En 2016, dans le cadre de sa politique de développement touristique et sportif, l'ex communauté de communes Braconne Charente a mis à disposition du comité départemental de canoë kayak du matériel nécessaire à l'activité nautique (canoë, stand up paddle, remorque et véhicule de type mini bus et chalets démontables).

Cette mise à disposition s'est complétée d'une convention d'occupation du domaine public pour que l'activité de location de canoë kayak et de proposition de randonnées fluviales puisse s'installer à Vindelle en juillet et en août de chaque année.

Le véhicule RENAULT MASTER 9 places immatriculé EH 758 WP a été sinistré en juillet 2018. Le comité départemental de canoë kayak n'est pas responsable de l'accident.

Le 5 septembre 2018, l'expert de l'assureur MAIF a procédé à l'expertise du véhicule.

Compte tenu de l'estimation des travaux (6 006,10 € TTC) avoisinant la valeur de remplacement du véhicule (6 200 € TTC), l'expert conseille en raison notamment des dommages que peut révéler le démontage, de ne pas entreprendre la réparation et de délaisser le véhicule au profit de la MAIF qui le cédera ensuite à un acheteur professionnel. Cette option semble en effet préférable.

L'assureur procédera au remboursement de la somme de 6 200 € sur le compte de GrandAngoulême (montant maximal en attente de confirmation par l'assureur).

Afin de permettre la poursuite de son activité et d'acquérir un nouveau véhicule, le comité départemental sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un montant identique au montant de l'indemnité versée par l'assureur, soit 6 200 €.

Il conviendra par ailleurs de sortir de l'actif de GrandAngoulême le RENAULT MASTER EH 758 WP sinistré. Les éléments comptables sont les suivants :

Budget Principal Article 2182

Date de mise en circulation : 10/08/2004

N° d'inventaire : BPPAL1903REPRI431

Date d'achat : 19/09/2016

Valeur d'achat : 9 200,00 €

Cumul amortissement au 31/12/18 : 3 680,00 €

Valeur nette comptable au 31/12/18 : 5 520,00 €

Cumul amortissement au 31/12/19 : 5 520,00 €

Valeur nette comptable au 31/12/19 : 3 680,00 €

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 5 février 2019,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 6 200 € à l'association comité départemental de canoë kayak pour l'acquisition d'un nouveau véhicule type mini bus pour l'organisation de l'activité nautique estivale à Vindelle,

DE PROCEDER au retrait de l'actif de GrandAngoulême du véhicule Renault Master EH 758 WP,

D'INSCRIRE la dépense au budget général – chapitre 204.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 17 avril 2019